

Principes de comptabilisation 2016

Em. Pr. Dr. Erik De Lembre

Administrateur de sociétés

Professeur Emérite, Université de Gand, Faculté «Economie & Bedrijfskunde»

Président d'honneur de l'«Arteveldehogeschool»

Michel vander Linden (†)

Docteur en droit

Licencié en sciences financières

Réviseur d'entreprises

Stéphane Mercier

Ingénieur commercial Solvay, U.L.B.

Licencié spécial en politique économique

Maître en gestion fiscale

Comptable-Fiscaliste IPCF

Els De Wielemaker

Master of Science in Business Economics, Ghent University

Lecturer, Faculty of Economics and Business Administration, Ghent University

Scientific Coordinator Higher Institute of Accountancy and Taxation



Wolters Kluwer

Waterloo Office Park

Drève Richelle 161 L, B-1410 Waterloo

tél. 0800 16 868 – fax 0800 17 529

www.wolterskluwer.be
client.BE@wolterskluwer.com

*Editeur responsable: Hans Suijkerbuijk,
Waterloo Office Park, Drève Richelle 161 L, B-1410 Waterloo*

© 2016 Wolters Kluwer Belgium SA

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

Dépôt légal: D/2016/2664/044

ISBN 978-90-46-58601-3

BP/724-YI16001

Avant-propos

En rédigeant ce manuel, les auteurs avaient un objectif double. Ils voulaient dans un premier temps en faire un outil pratique de référence. Le Livre I s'efforce d'atteindre ce but en exposant le plus simplement possible les principes comptables et les relations entre les comptes classés selon le plan comptable minimum normalisé, le tout agrémenté d'exemples directement issus de la pratique. Ce livre sera très utile aux étudiants et leur apprendra les premières notions de comptabilité.

Le second objectif était d'approfondir les principes de comptabilisation. C'est pourquoi le livre II passe systématiquement en revue tous les comptes, explique les règles de fonctionnement, expose les critères d'évaluation, donne des conseils d'utilisation et analyse la justification économique de l'existence de certains comptes.

À ce titre, le présent ouvrage est destiné d'une part aux étudiants des cycles supérieurs et aux professeurs de sciences commerciales, d'autre part aux praticiens de la comptabilité qui trouveront réunis en un seul volume de nombreux renseignements utiles.

La variété des procédés et techniques utilisés dans les entreprises demande souvent un effort d'adaptation important. Il importe dès lors de maîtriser au mieux les fondements des principes comptables. Cette maîtrise passe par une étude sérieuse et approfondie des opérations comptables.

Les auteurs se sont laissé guider par les plus récentes dispositions en matière de comptabilité et par l'aspect pratique de la tenue d'une comptabilité saine, efficace, claire, complète et fidèle.

Le présent ouvrage «Principes de comptabilisation» tient compte des changements qui s'appliquent en principe aux exercices comptables commençant après le 1^{er} janvier 2016, tels que décrits dans la loi et l'A.R. du 18 décembre 2015.

Ces changements sont la conséquence de la transposition dans notre droit national la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil.

Modifications apportées au Code des sociétés

Pour un exercice dont la durée est supérieure à 12 mois, cette durée ne peut pas dépasser 24 mois moins un jour calendrier.

La notion de «petite société» est modifiée sous plusieurs de ses aspects actuels:

- les chiffres de 7 300 000,00 EUR et 3 650 000,00 EUR sont portés respectivement à 9 000 000,00 EUR et 4 500 000,00 EUR; ces critères peuvent être majorés de 20 % pour éviter aux sociétés mères de devoir consolider;

- une société ne devient «grande» que si elle dépasse au moins deux critères pendant deux exercices consécutifs;
- la limite de 100 travailleurs est abandonnée.

Un nouvel article 15*bis* est intégré dans le Code des sociétés pour définir la notion de «microsociété». Les microsociétés sont les sociétés dotées de la personnalité juridique qui ne dépassent pas à la date de bilan du dernier exercice clôturé plus d'une des limites suivantes:

- nombre de travailleurs occupés, en moyenne annuelle: 10;
- chiffre d'affaires annuel, hors taxe sur la valeur ajoutée: 700 000,00 EUR;
- total du bilan: 350 000,00 EUR.

Il ne peut pas s'agir d'une société mère ou d'une filiale.

En ce qui concerne la consolidation, la notion de «petits groupes» devient celle des «groupes de taille réduite»; les chiffres actuels de 29 200 000,00 EUR et 14 600 000,00 EUR sont relevés à respectivement 34 000 000,00 EUR et 17 000 000,00 EUR (avec aussi possibilité d'une augmentation de 20 % si l'on ne consolide pas (c-à-d. si la valeur comptable des actions faisant partie du capital des entreprises consolidées n'est pas compensée avec la fraction qu'elles représentent dans le capital et les réserves de ces dernières, et si les créances et dettes, charges et produits réciproques en relation avec des opérations entre les entreprises consolidées, ainsi que les bénéfices et pertes découlant de ces opérations et incorporés dans la valeur comptables des actifs, ne sont pas éliminés).

Les organismes d'intérêt public sont toujours tenus de déposer leurs comptes annuels selon le modèle complet et d'établir un rapport de gestion.

Modifications apportées à l'A.R. du 30 janvier 2001

Les changements des règles d'évaluation apportés par la directive dérivent souvent du référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS; d'autres fois, cela découle de certains avis de la Commission des Normes comptables. Ainsi, sans que notre énumération ne soit exhaustive:

- les frais d'établissement ne font dorénavant donc plus partie des immobilisations, mais constituent une rubrique à part entière de l'actif du bilan, distincte des immobilisations et des actifs circulants;
- en ce qui concerne les frais de recherche et développement, seuls les frais de développement peuvent encore figurer à l'actif sans devoir être amortis immédiatement;
- pour les «Plus-values de réévaluation», celles-ci ne peuvent pas être affectée à la compensation totale ou partielle des pertes reportées à concurrence de la partie de la plus-value de réévaluation qui n'a pas encore fait l'objet d'un amortissement; une plus-value de réévaluation ne peut être incorporée au capital qu'à concurrence de la partie de la plus-value de réévaluation sous déduction du montant estimé des impôts qui la grèveront lors de sa réalisation;
- pour les emprunts assortis d'un taux de chargement, il n'est plus permis d'inscrire les intérêts futurs en compte de régularisation;

- si les chiffres relatifs à l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent, les chiffres de l'exercice précédent peuvent être redressés en vue de les rendre comparables;
- la notion de «résultats exceptionnels» disparaît du compte de résultats et est inscrite comme charge ou produit non récurrent, soit dans les résultats d'exploitation, soit dans les résultats financiers;
- l'on introduit le principe de la matérialité, au moins en ce qui concerne la présentation et la mention des informations;
- différents changements sont apportés dans le contenu de l'annexe, souvent dans le sens de la simplification;
- toutes les références à la loi du 17 juillet 1975 ont été remplacées par la disposition correspondante du Code de Droit économique.

Table des matières

Avant-propos

LIVRE I INTRODUCTION A LA COMPTABILITE

PARTIE I PRINCIPES DE BASE

Chapitre I L'entreprise en mouvement

1.	Les flux	33
2.	La détermination du patrimoine à l'aide du bilan	34
3.	L'actif et le passif	34
4.	Les bilans successifs	36
5.	Les renseignements tirés d'un bilan	38

Chapitre II La détermination du résultat final

1.	Le résultat exprimé par deux bilans successifs	41
2.	Le résultat exprimé par la comparaison «produits/charges»	43

Chapitre III L'enregistrement dans les comptes

1.	Définition et fonctionnement	47
2.	Les comptes de bilan	49
3.	Les comptes de gestion	52
4.	Incidence de la variation des stocks sur le résultat	54
4.1.	Matières premières et marchandises	54
4.2.	Produits finis	55
5.	Le principe de la partie double	56

Chapitre IV

Dispositions légales en matière de comptabilité

1.	Le Code de commerce, le Code de droit économique, le Code des sociétés (et son A.R. d'exécution du 30 janvier 2001), la loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises et la loi sur les faillites	61
1.1.	Introduction	61
1.2.	Obligations de l'entreprise de personnes physiques, des sociétés en nom collectif ou en commandite simple	66
1.2.1.	Comptes complets ou simplifiés?	66
1.2.2.	Exemple pratique de comptabilité simplifiée	68
1.3.	Obligation des autres entreprises	72
1.3.1.	Distinction microsociété, petite société, grande société	72
1.3.2.	Petites sociétés	76
1.3.3.	Microsociétés	77
1.3.4.	Grandes sociétés et groupes de taille réduite	78
1.4.	Remarques particulières	78
1.4.1.	Bilan social	78
1.4.2.	Consolidation (cf. Avis C.N.C. n° 2016/3)	79
2.	Arrêté du 30 janvier 2001 en exécution du Code des sociétés	80
3.	Du plan comptable aux comptes annuels	81
4.	Dispositions applicables aux associations	82
4.1.	Comptabilité des petites associations	83
4.2.	Comptabilité des grandes et très grandes associations	85
4.3.	Inventaire et règles d'évaluation	86

PARTIE II

ETUDE DES MECANISMES

COMPTABLES DE BASE

Chapitre I

Création et établissement de l'entreprise

1.	Création de l'entreprise	93
1.1.	Apport de capital	93
1.2.	La Banque Carrefour des Entreprises (BCE)	93
2.	Les immobilisations corporelles	94
2.1.	Achat de matériel roulant	94
2.2.	Acquisition de biens immeubles (terrains, bâtiments, ...)	94
3.	Reprise d'un commerce existant	96

4.	Engagement de frais d'établissement	98
5.	Les immobilisations incorporelles	99

Chapitre II

Acheter et vendre dans le grand marché européen (régime transitoire)

1.	Notions générales	101
1.1.	Mécanisme de la TVA	103
1.1.1.	L'assujetti	104
1.1.2.	Les opérations imposables	105
1.1.3.	Base d'imposition	109
1.1.4.	Taux	110
1.1.5.	Les déductions	110
1.1.6.	Les restitutions	112
1.1.7.	Les obligations	112
1.2.	La facture	112
1.2.1.	Obligation de délivrer une facture	112
1.2.2.	Dispense de l'obligation de délivrer une facture	113
1.2.3.	Moment de la délivrance d'une facture	114
1.2.4.	Contenu de la facture	115
1.2.5.	Facture papier ou facture électronique	117
2.	La taxe sur la valeur ajoutée et la comptabilité	118
2.1.	Influence de la TVA sur les obligations comptables	118
2.1.1.	Le facturier d'entrée	120
2.1.2.	Le tableau des investissements	121
2.1.3.	Le facturier de sortie	121
2.1.4.	Journal des recettes	123
2.1.5.	Le registre des restitutions (art. 4 § 1er 3° A.R. n° 4 du 20 décembre 1992)	123
2.1.6.	Le registre des travaux à façon et le registre des matériaux reçus	124
2.1.7.	Registre des non-transferts	124
2.1.8.	La note de consignation	126
2.1.9.	Garagistes	126
2.2.	Principe de taxation	126
2.3.	Principe de déductibilité	126
2.4.	TVA et acomptes	127
2.4.1.	Les acomptes à verser au profit de la recette TVA	127
2.4.2.	Les acomptes ou avances versés avant une livraison de bien ou une prestation de services	128
3.	La déclaration	128

Chapitre III

Les opérations commerciales

1.	Achat	161
2.	Vente	162
3.	Frais accessoires	163
4.	Les rabais, remises et ristournes	165
4.1.	Achat	166
4.2.	Vente	167
5.	Retours sur achats et sur ventes	169
6.	La détermination de la marge sur vente sur la base des comptes «Achats des marchandises» et «Ventes et prestations de services»	170
7.	Les opérations d'échange	174
8.	Application	175

Chapitre IV

Relations avec les tiers

1.	Les clients	179
1.1.	Les comptes particuliers par client	179
1.2.	Le compte «Clients au comptant»	180
1.3.	Le compte «Clients ventes à terme»	181
1.4.	Les «Créances douteuses»	182
1.5.	Acomptes reçus sur commandes	183
1.6.	Le compte «Produits à recevoir»	186
2.	Les fournisseurs	186
2.1.	Les comptes particuliers	186
2.2.	Le compte «Fournisseurs au comptant»	186
2.3.	Le compte «Fournisseurs achats à terme»	187
2.4.	Le compte «Factures à recevoir»	188
3.	Le personnel (ouvriers/employés)	188
3.1.	Introduction	188
3.2.	Principe comptable de base	189
3.3.	Comptabilisation pratique	191
3.4.	Les autres frais de personnel	193
4.	L'Administration de la TVA	195
4.1.	Base taxable	195
4.2.	La TVA sur le matériel roulant (voitures et usage mixte)	195
4.3.	Les comptes à ouvrir	196
4.4.	TVA cocontractant	197

4.4.1.	Facture d'entretien	197
4.4.2.	Facture d'investissement	198
4.4.3.	L'unité TVA (cf. avis C.N.C. 2010/13)	198
5.	L'Administration fiscale et l'impôt sur les revenus	201

Chapitre V

Le compte de l'exploitant

1.	Généralités	205
2.	Avances et retraits	205
3.	Déductibilité de la TVA	206

Chapitre VI

Comptabilisation des règlements des opérations commerciales

1.	Le mécanisme des écritures	207
1.1.	Les transactions commerciales	207
1.2.	Les virements internes	209
2.	Les opérations de caisse	209
2.1.	Les recettes	210
2.1.1.	Ventes au comptant avec établissement de factures	210
2.1.2.	Ventes au comptant avec établissement d'un bordereau de recettes	210
2.2.	Les dépenses	210
3.	Les opérations effectuées par la Banque de la Poste	211
3.1.	Le versement	211
3.2.	Le virement	212
3.3.	Le chèque postal	212
4.	Les opérations effectuées par l'intermédiaire des banques	213
4.1.	L'approvisionnement d'un compte en banque	213
4.2.	L'exécution des ordres de paiement	214
4.2.1.	Par émission de chèques	214
4.2.2.	Par ordre de virement	215
4.2.3.	Par un ordre permanent de paiement	216
4.3.	Les opérations de crédit	217
5.	L'état de rapprochement	218

Chapitre VII

Les dettes à plus d'un an

1.	Principes	223
2.	Comptabilisation	223

Chapitre VIII

Les immobilisations financières et les créances à plus d'un an

1.	Les créances à plus d'un an	227
2.	Les immobilisations financières	228
2.1.	Les participations	228
2.2.	Cautionnements versés en numéraire	229

Chapitre IX

Les effets de commerce

1.	Notions générales sur la lettre de change	231
2.	Mécanismes et vocabulaire relatifs à la lettre de change	233
3.	Comptabilisation	233
3.1.	Création de la traite	234
3.2.	Endossement	234
3.3.	Remise d'un effet de commerce à l'encaissement à l'échéance	234
3.4.	Règlement de l'effet à l'échéance	235
3.5.	Remise à l'escompte	236
3.6.	Non-paiement de l'effet à l'échéance	238
3.6.1.	L'effet n'était pas escompté	238
3.6.2.	L'effet a été escompté	238
4.	Le crédit d'escompte	239
5.	Schéma de circulation de la lettre de change	240
6.	Le billet à ordre	241

Chapitre X

Engagement des charges

1.	Les charges d'exploitation	243
1.1.	Notions générales	243
1.2.	Comptabilisation	244
2.	Les charges financières	246
2.1.	Intérêts sur dettes	246
2.2.	Escomptes accordés	246
2.3.	Différences de change	247
3.	Les charges non récurrentes	248

Chapitre XI

Enregistrement des produits

1.	Les produits d'exploitation	251
1.1.	Ventes et prestations de services, ristournes accordées et retours entrants	251
1.2.	Variations des stocks	252
2.	Les produits financiers	253
2.1.	Escomptes obtenus	253
2.2.	Différences de change	254
2.3.	Produits des actifs circulants	255
3.	Les produits non récurrents	255

Chapitre XII

Travaux et écritures de fin d'exercice

1.	Généralités	257
1.1.	Dispositions légales	257
1.2.	Travaux à mener par l'entreprise	259
1.3.	Base des travaux	259
1.4.	Importance des comptes annuels	260
2.	Analyse des travaux et écritures	260
2.1.	Classe 1	260
2.2.	Classe 2	261
2.3.	Classe 3	261
2.4.	Classe 4	264
2.5.	Classe 5	266
2.6.	Classe 6	267
2.6.1.	Les amortissements	267
2.6.2.	Les provisions	270
2.6.3.	Les réductions de valeur	271
2.6.4.	Les achats de marchandises, matières premières et fournitures	277
2.6.5.	Services et biens divers	278
2.6.6.	Provisions pour pécule de vacances	278
2.6.7.	Charges fiscales	279
2.7.	Classe 7	280
2.8.	Structure du bilan et du compte de résultats	281
2.9.	Application résolue	282
2.9.1.	Balance provisoire et données de l'inventaire	282
2.9.2.	Journal (écritures de fin d'exercice)	283
2.9.3.	Grand livre	284
2.9.4.	Balance définitive (avant affectation du résultat)	286
2.9.5.	Détermination des résultats (voir également Chapitre XIII)	288
2.9.6.	Bilan	290
2.9.7.	Analyse élémentaire du bilan et du compte de résultats	292

Chapitre XIII

La détermination des résultats

1.	Approche globale	299
2.	Résultats (modèle complet)	301
3.	Résultats (modèle abrégé)	302

Chapitre XIV

Les systèmes de tenue de la comptabilité

1.	Introduction	305
2.	Méthode journalière à livre journal unique	305
2.1.	Généralités	305
2.2.	Organisation administrative	305
2.3.	Enregistrement comptable	306
2.4.	Aperçu synthétique	307
2.5.	Le «livre central»	307
3.	Méthode mensuelle ou méthode centralisatrice à journaux auxiliaires	308
3.1.	Organisation administrative	308
3.2.	Enregistrement comptable	309
3.2.1.	Travailler avec les livres auxiliaires	310
3.2.2.	Journal de banque, journal de caisse et journal des O.C.P.	312
3.2.3.	Journal des achats	316
3.2.4.	Journal des ventes	317
3.2.5.	Livre des effets à l'encaissement et des effets à payer	320
3.2.6.	Journal des opérations diverses et/ou livre centralisateur	320
3.3.	Aperçu synthétique	321
3.4.	Le «livre central»	322
3.5.	Schéma du système centralisateur	323

Chapitre XV

Les procédés de tenue de la comptabilité

1.	Historique - Technique de la comptabilité par décalque	325
1.1.	Généralités	325
1.2.	Technique de la comptabilité par décalque: méthode journalière	326
1.2.1.	Généralités	326
1.2.2.	Organisation des comptes – Feuille du journal	326
1.2.3.	Fonctionnement de la méthode par décalque	327
1.3.	Technique de la comptabilité par décalque: méthode mensuelle ou centralisatrice	329
1.3.1.	Généralités	329
1.3.2.	Subdivision par fonction	329
1.3.3.	Journal des ventes et journal des achats	330

1.3.4.	Livres journaux financiers: caisses, banques, office des chèques postaux	334
1.3.5.	Livres journaux relatifs aux effets de commerce	335
1.3.6.	Journal des opérations diverses – Journal centralisateur	335
1.3.7.	Méthode par décalque et dispositions légales	336
2.	Tenue d'une comptabilité informatisée	336
2.1.	Introduction	336
2.2.	Avantages	337
2.3.	Différences par rapport à la méthode manuelle	338
2.4.	Comptabilité informatisée: aspect conceptuel	339
2.5.	Comptabilité informatisée: dans la pratique	340
2.5.1.	Introduction	340
2.5.2.	Concrètement	342
2.6.	Exemple	345
2.6.1.	Comptabilité des (très) grandes A.S.B.L. et fondations	346

Chapitre XVI

Tenue et conservation des livres comptables

1.	Cas général: la comptabilité en partie double	347
1.1.	Possibilités	347
1.2.	L'inscription au livre central	348
1.3.	Périodicité de l'inscription au livre central	350
1.4.	Formes de l'inscription	350
1.5.	Formalités de cote et de visa	352
1.6.	La conservation des livres	353
2.	La comptabilité simplifiée des petites entreprises (personnes physiques, SNC ou SCS)	353
2.1.	Tenue des livres	353
2.2.	Conservation des livres	353
3.	L'inscription en négatif	354

LIVRE II

ETUDE DETAILLEE DES COMPTES

Chapitre I

Etude de la classe 1:

Comptes de fonds propres, de provisions pour risques et charges et de dettes à plus d'un an

1.	Rubrique 10: capital	357
1.1.	Capital 100	357
1.2.	Capital non appelé 101	374

1.3.	Compte de l'exploitant 109	374
1.4.	Comptabilisation de l'émission de parts bénéficiaires (SA)	375
2.	Rubrique 11: primes d'émission	376
3.	Rubrique 12: plus-values de réévaluation	378
3.1.	Réévaluation conformément à l'art. 57 de l'A.R./C.Soc.	378
3.1.1.	Caractère certain et durable	378
3.1.2.	Conditions de rentabilité en cas de comptabilisation de plus-values de réévaluation	379
3.1.3.	Valeur réévaluée plafonnée à la valeur de marché	385
3.1.4.	Comptabilisation	385
3.2.	Reprises de réductions de valeur conformément à l'art. 100 du C.Soc.	387
3.2.1.	Participations, titres et autres valeurs de portefeuille	387
3.2.2.	Immobilisations corporelles et incorporelles à durée indéterminée	387
3.3.	Affectation des plus-values de réévaluation	388
3.3.1.	Conversion en capital	388
3.3.2.	Imputation de «14.1 Perte reportée» à «121. Plus-values de réévaluation»	389
3.3.3.	Incorporation au capital de plus-values de réévaluation et moins-values ultérieures	389
3.4.	Vente d'immobilisations réévaluées	389
4.	Rubrique 13: Réserves	390
4.1.	Réserve légale 130	390
4.2.	Réserves indisponibles 131	391
4.2.1.	Réserves pour actions propres 1310	391
4.2.2.	Réserve affectée à l'amortissement du capital 1311.1	391
4.2.3.	Réduction de capital en couverture d'une perte prévisible 1311.2	392
4.2.4.	La réserve indisponible à constituer dans le chef de la SPRL-S ou SPRL-Starter	393
4.2.5.	Autres réserves indisponibles 1311.0	394
4.3.	Réserves immunisées 132	394
4.3.1.	Plus-values monétaires	395
4.3.2.	Plus-values forcées – Plus-values non monétaires ou à réinvestir	397
4.4.	Réserve d'investissement	407
4.4.1.	Montant susceptible d'être immunisé	409
4.4.2.	Première limitation	409
4.4.3.	Seconde limitation	410
4.4.4.	Troisième limitation	411
4.5.	Autres hypothèses de comptabilisation d'un compte de Réserves immunisées	411
4.6.	Réserves disponibles 133	411
4.7.	La réserve de liquidation (I.Soc.)	412
5.	Rubrique 14: Bénéfice reporté (14.0) – Perte reportée (14.1)	418

6.	Rubrique 15: Subsidés en capital	419
6.1.	Définitions	419
6.2.	Commentaire	421
6.3.	Traitement comptable	425
6.3.1.	Engagement ferme et inconditionnel	425
6.3.2.	Droits éventuels	429
6.3.3.	Le traitement comptable de subsidés dont l'octroi n'est pas garanti (droits éventuels)	435
6.4.	Exonération pour les mesures régionales de soutien	437
6.5.	Cas particuliers	438
6.5.1.	L'investissement a eu lieu avant que les subsidés n'aient été alloués	438
6.5.2.	Subsidés en capital sur actifs à durée indéterminée	439
6.5.3.	Vente d'une immobilisation ayant bénéficié d'un subside en capital	439
6.5.4.	Révision des subsidés en capital	439
6.5.5.	Modification du taux d'imposition	440
6.5.6.	Remboursement d'un subside en capital	441
6.5.7.	Adaptations ultérieures de la valorisation des impôts différés	442
6.5.8.	Subsidés pour frais de recherche et de développement qui sont activés après un certain temps	443
6.6.	Mentions dans l'annexe	445
6.7.	Droit fiscal	445
6.7.1.	Système d'imposition	445
6.7.2.	Système d'exonération	445
7.	Rubrique 16: provisions et impôts différés	447
7.1.	Provisions pour pensions et obligations similaires 160	447
7.2.	Provisions pour charges fiscales 161	450
7.3.	Provisions pour grosses réparations et gros entretien 162	451
7.3.1.	Concept	451
7.3.2.	Traitement comptable	452
7.4.	Provisions pour obligations environnementales	454
7.5.	Provisions pour autres risques et charges	455
7.5.1.	Provisions pour garanties techniques	455
7.5.2.	Provisions pour litiges en cours	457
7.5.3.	Autres provisions	457
7.5.4.	Biens acquis contre paiement d'une rente viagère (avis C.N.C. 2012/19)	457
7.5.5.	Provisions pour passif social	461
7.6.	Impôts différés 168	462
8.	Rubrique 17: dettes à plus d'un an	462
8.1.	Généralités: dettes contractuelles et emprunts ordinaires 1730	463
8.1.1.	Conclusion d'un contrat d'emprunt et réception du produit	463
8.1.2.	Charges lors de la conclusion du contrat	463
8.1.3.	Intérêts sur emprunt	464

8.1.4.	Détermination à la fin de l'exercice de la partie de l'emprunt échéant au cours de l'exercice suivant	465
8.1.5.	Amortissement d'emprunts	465
8.2.	Emprunts 170 et 171	466
8.2.1.	En général	466
8.2.2.	Emprunts obligataires	466
8.2.3.	Emission avec prime de remboursement	472
8.3.	Dettes de location-financement et assimilées 172	472
8.4.	Etablissements de crédit 173	473
8.5.	Dettes commerciales 175	474
8.6.	Acomptes reçus sur commandes 176	474
8.7.	Cautionnements reçus en numéraire 178	476
8.8.	Dettes diverses 179	476
8.9.	Dettes dont la valeur nominale comprend les intérêts	476
8.9.1.	Description	476
8.9.2.	Comptabilisations	477
8.10.	Dettes à tempérament payables par versements échelonnés	478
8.10.1.	Généralités	478
8.10.2.	Traitement comptable	481
8.11.	Dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	482
8.11.1.	Notion	482
8.11.2.	Comptabilisations	484
8.12.	Emprunts et subsides en intérêts	484
8.13.	Les comptes de classe 1 au bilan et dans l'annexe	487
8.14.	Le traitement comptable d'un crédit roll-over (avis C.N.C. 2012/16)	487
9.	Rubrique 19 – Comptabilisation d'une avance sur la répartition de l'actif net	488

Chapitre II

Etude de la classe 2:

Comptes de frais d'établissement, d'actifs immobilisés et de créances à plus d'un an

1.	Rubrique 20: frais d'établissement	491
1.1.	Généralités: Traitement comptable et évaluation	491
1.1.1.	Acquisition	491
1.1.2.	Diminutions de valeur	493
1.2.	Frais de constitution et d'augmentation de capital 200	494
1.3.	Frais d'émission d'emprunts 201	495
1.4.	Autres frais d'établissement 202	496
1.5.	Frais de restructuration 204	496

2.	Rubrique 21: immobilisations incorporelles	498
2.1.	Généralités	498
2.2.	Traitement comptable et évaluation	500
2.2.1.	Acquisition	500
2.2.2.	Augmentations de valeur	506
2.2.3.	Baisses de valeur	507
2.2.4.	Réalisation	509
3.	Rubriques 22-27: Immobilisations corporelles	510
3.1.	Evaluation et traitement comptable	510
3.1.1.	Acquisition	511
3.1.2.	Augmentations de valeur	516
3.1.3.	Baisses de valeur	517
3.1.4.	Désaffectation et cession à titre onéreux	531
3.2.	Terrains et constructions	539
3.2.1.	Evaluation et traitement comptable	539
3.2.2.	Evaluation et traitement comptable en cas de rente viagère	540
3.3.	Rubrique 23: installations, machines et outillage	544
3.4.	Rubrique 24: mobilier et matériel roulant	544
3.5.	Rubrique 25: Location-financement et droits similaires	544
3.5.1.	Définitions	544
3.5.2.	Evaluation et traitement comptable	546
3.5.3.	«Sale and lease back»	552
3.5.4.	Leasing ou renting?	554
3.6.	Rubrique 26: autres immobilisations corporelles	554
3.7.	Rubrique 27: immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	554
4.	Rubrique 28: immobilisations financières	557
4.1.	Définitions conformes au droit comptable	557
4.1.1.	Participations 280 et 282	557
4.1.2.	Actions 284	559
4.1.3.	Créances 281, 283, 285, 288	559
4.1.4.	Entreprises liées 280 et 281	559
4.1.5.	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 282 et 283	565
4.2.	Evaluation et traitement comptable	566
4.2.1.	Evaluation en cas d'acquisition	566
4.2.2.	Augmentations de valeur	568
4.2.3.	Baisses de valeur	569
4.2.4.	Réalisation	572
4.2.5.	Quelques problèmes particuliers	573
5.	Rubrique 29: créances à plus d'un an	576
6.	Les comptes de la classe 2 au bilan et dans l'annexe	577

Chapitre III

Etude de la classe 3:

Comptes de stocks

1.	Classification des comptes de stocks	581
1.1.	Matières premières 30. Fournitures 31.	581
1.2.	En-cours de fabrication 32.	585
1.3.	Produits finis 33. Marchandises 34.	586
1.4.	Immeubles destinés à la vente 35.	588
1.5.	Acomptes versés sur achats pour stocks 36.	589
1.6.	Commandes en cours d'exécution 37.	590
2.	Réductions de valeur 3..9	590
3.	L'évaluation des stocks	592
3.1.	Principes	592
3.2.	Prix d'acquisition des avoirs à caractéristiques identiques	594
3.3.	La valorisation au coût de revient	596
3.4.	Le traitement comptable des commandes en cours	598
3.5.	Compensation entre les «Commandes en cours d'exécution» et les «Acomptes reçus sur commandes»	605
4.	L'inventaire permanent	606
5.	Cas spéciaux	607
5.1.	Marchandises en cours de route et marchandises stockées hors de l'entreprise	607
5.2.	Marchandises expédiées à vue	608
5.3.	Biens reçus à vue	610
5.4.	Emballages	610
5.4.1.	Matériel d'emballage et matériaux d'emballage	610
5.4.2.	Matériaux d'emballage expédiés aux clients	610
5.4.3.	Matériaux d'emballage reçus de la part de fournisseurs en cas d'achat de marchandises	611

Chapitre IV

Etude de la classe 4:

Créances et dettes à un an au plus

1.	Créances à un an au plus	613
1.1.	Concept – Catégories – Règles générales d'évaluation	613
1.2.	Etude des créances commerciales	614
1.2.1.	Les comptes «Clients» 400 et «Fournisseurs» 440	614
1.2.2.	Effets à recevoir 401, à payer 441 et à l'encaissement 54.0	616
1.2.3.	Les créances douteuses 407	621

1.2.4.	Réductions de valeur actées 409	622
1.2.5.	Régularisation TVA en cas de perte de la créance	624
1.2.6.	Créances perdues sans qu'une réduction de valeur n'ait été actée	628
1.2.7.	Produits à recevoir 404 et Factures à recevoir 444	628
1.2.8.	Les avances et acomptes reçus 46 ou versés 27 ou 406	629
1.2.9.	Créances commerciales cédées à un factor	631
1.2.10.	Traitement en droit comptable de dettes contestées (avis C.N.C. 2011/3)	637
1.3.	Etude des autres créances	637
1.3.1.	Capital appelé, non libéré 410	638
1.3.2.	TVA à récupérer 411	638
1.3.3.	Impôts et précomptes à récupérer 412	638
1.3.4.	Produits à recevoir 414	639
1.3.5.	Créances douteuses 417 – Réductions de valeur actées 419	639
1.3.6.	Cautionnements versés en numéraire 418	639
1.3.7.	Créances diverses 416	640
1.4.	Comptes de régularisation de l'actif	641
2.	Dettes à un an au plus	641
2.1.	Notion – Catégories – Règles générales d'évaluation	641
2.1.1.	Catégories	642
2.1.2.	Règles générales d'évaluation	643
2.2.	Traitement comptable	644
2.2.1.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'exercice 42.	644
2.2.2.	Dettes financières	644
2.2.3.	Dettes commerciales 44.	649
2.2.4.	Dettes fiscales, salariales et sociales 45.	650
2.2.5.	Acomptes reçus sur commandes 46.	660
2.2.6.	Dettes découlant de l'affectation du résultat 47.	661
2.2.7.	Dettes diverses 48.	662
2.2.8.	Comptes de régularisation 49.	663
3.	Points méritant une attention particulière	669
3.1.	Clauses spéciales	669
3.1.1.	Garanties retenues	669
3.1.2.	Clause de réserve de propriété	670
3.1.3.	Clause résolutoire expresse	670
3.2.	Opérations avec des pays hors de l'Union monétaire européenne (U.M.E.)	670
3.2.1.	Opérations en euros	671
3.2.2.	Opérations dans une monnaie étrangère hors U.M.E.	671
3.2.3.	Couverture contre les risques de change	671
3.3.	Transactions avec l'étranger hors U.M.E. – achat	673
3.3.1.	Transactions conclues en euros	673
3.3.2.	Transactions conclues dans une monnaie étrangère autre que l'euro	674
3.3.3.	Couverture contre les risques de change	674

3.4.	Conversion à la date du bilan des créances et dettes libellées en devises étrangères	676
3.5.	Comptes personnels 4160 et 483	676
3.6.	Traitement comptable du pécule de vacances	677
3.7.	Commissions	677
3.7.1.	Notions – Régime de TVA	677
3.7.2.	Comptabilisations dans le chef du commissionnaire d'achats	677
3.7.3.	Comptabilisations dans le chef du commettant d'achats	679
3.7.4.	Comptabilisations dans le chef du commissionnaire de ventes	679
3.7.5.	Comptabilisations dans le chef du commettant de ventes	681
4.	Les comptes de la classe 4 au bilan et dans l'annexe	681

Chapitre V

Etude de la classe 5:

Comptes financiers

1.	Rubrique 50: actions ou parts propres	683
2.	Rubrique 51: actions, parts et placements de trésorerie autres que placements à revenu fixe	691
2.1.	Actions et parts	691
2.2.	Placements de trésorerie autres que placements à revenu fixe	692
2.2.1.	Comptabilisation dans le chef de la société de production (Avis C.N.C. 2015/7)	693
2.2.2.	Comptabilisation dans le chef de la société-investisseur	696
2.2.3.	Absence d'attestation «tax shelter» dans le délai	700
2.2.4.	Perception des sommes (éventuellement) garanties par le producteur	701
2.3.	Traitement comptable de l'achat d'or et d'œuvres d'art (avis C.N.C. 2011/6)	701
3.	Rubrique 52: titres à revenu fixe	702
3.1.	Titres dont la valeur d'acquisition est égale à la valeur de remboursement	702
3.2.	Titres à intérêts capitalisés	702
3.3.	Titres dont la valeur de remboursement n'est pas égale à la valeur nominale	704
3.4.	Titres appelés «zéro bonds»	705
3.5.	Exemple d'emprunt obligataire	705
3.5.1.	Souscription à un emprunt obligataire	705
4.	Rubrique 53: dépôts à terme	709
5.	Rubrique 54: valeurs échues à l'encaissement	709
6.	Rubriques 55, 56 et 57: établissements de crédits, office des chèques postaux et caisses	710
6.1.	Virements	710

6.2.	Chèques	711
6.3.	Bancontact	712
6.4.	Utilisation de cartes de crédit American Express, Visa, Master Card, etc.	712
6.5.	Caisses	713
7.	Rubrique 58: virements internes	716

Chapitre VI

Etude de la classe 6:

Comptes de charges

1.	Rubrique 60: achats	717
2.	Rubrique 61: services et biens divers	719
3.	Rubrique 62: personnel: rémunération, charges sociales et pensions	721
3.1.	Rémunérations 620	721
3.2.	Cotisations patronales d'assurances sociales 621	722
3.2.1.	Immatriculation	722
3.2.2.	Déclaration trimestrielle	722
3.2.3.	Paiement des cotisations	722
3.3.	Primes patronales pour assurances extra-légales 622	724
3.4.	Autres frais de personnel 623	724
3.5.	Titres-repas et autres avantages tels que écochèques, etc.	725
3.6.	Modifications apportées aux rubriques 61 et 62	728
3.7.	Aspects fiscaux des rémunérations	729
3.7.1.	Introduction: notion fiscale de rémunérations	729
3.7.2.	Dispense du précompte professionnel	731
3.7.3.	Exonération des avantages à caractère social ou culturel	732
3.7.4.	Avantages de toute nature	735
4.	Rubrique 63: Dotations aux amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	738
4.1.	Les principes	738
4.2.	Comptes à mouvementer	738
5.	Rubrique 64: autres charges d'exploitation	740
5.1.	Charges fiscales d'exploitation 640	740
5.1.1.	TVA non déductible 640.0	740
5.1.2.	Précompte immobilier 640.2	741
5.1.3.	Les autres charges fiscales d'exploitation	742
5.1.4.	Taxes régionales et amendes	742
5.2.	Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles 641	743
5.3.	Moins-values sur réalisations de créances commerciales 642	744
5.4.	Charges d'exploitation diverses 643 à 648	744
5.5.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration 649 (-)	745

6.	Rubrique 65: charges financières	745
6.1.	Charges des dettes 650	746
6.1.1.	Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes 6500	746
6.1.2.	Amortissements des frais d'émission d'emprunts 6501	746
6.1.3.	Intérêts intercalaires portés à l'actif 6503 (-)	747
6.2.	Réductions de valeur sur actifs circulants 651	747
6.3.	Moins-values sur réalisation d'actifs circulants 652	748
6.4.	Différences de change – compte 654	749
6.5.	Ecarts de conversion des devises étrangères – compte 655	750
6.5.1.	Evaluation	750
6.5.2.	Traitement des écarts de conversion	751
6.5.3.	Exemple d'écritures (les taux sont approximatifs)	752
6.6.	Provisions à caractère financier 656	754
6.7.	Charges financières diverses 657 à 659	757
6.8.	Compte 659 Charges financières portées à l'actif au titre de frais de restructuration	759
7.	Rubrique 66: charges d'exploitation ou financières non récurrentes	759
8.	Rubrique 67: impôts sur les résultats	
	Rubrique 77: régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	761
8.1.	Opérations passées pendant l'exercice	763
8.2.	Opérations de fin d'année	764
8.3.	Opérations à la réception de l'avertissement-extrait de rôle	768
8.4.	Impôts contestés	772
8.5.	Provisions fiscales	773
9.	Rubrique 68: transferts aux impôts différés	774
10.	Comment adapter la comptabilité à la fiscalité?	774
10.1.	Frais de voiture	775
10.2.	Vêtements professionnels	780
10.3.	Frais de restaurant, de réceptions et cadeaux d'affaires	780
10.4.	Avantages de toute nature	781
10.5.	Requalification de loyers ou d'intérêts	782
11.	Traitement comptable des déchets	783
11.1.	Entreprises qui «produisent» des déchets	783
11.1.1.	L'entreprise ne traite pas elle-même ses déchets mais charge un tiers de leur enlèvement	783
11.1.2.	L'entreprise traite elle-même ses déchets	783
11.2.	Entreprises de services en matière de déchets	783
11.2.1.	L'entreprise procède à l'enlèvement des déchets ainsi qu'à leur versage ou leur écoulement immédiat «en l'état», c.-à-d. sans stockage ni traitement	783

11.2.2.	L'entreprise procède à l'enlèvement des déchets et à leur «stockage» en attendant leur cession ultérieure à un tiers qui les traitera	784
11.2.3.	L'entreprise acquiert les déchets en vue (1.) de les détruire, (2.) de les utiliser dans son propre cycle de fabrication ou (3.) de les recycler	784
11.2.4.	L'entreprise dont l'exploitation altère ou pollue un site	785
11.3.	Entreprises de déchets et TVA	786
11.4.	Obligation d'acceptation des déchets d'équipements électriques et électroniques	787

Chapitre VII

Etude de la classe 7:

Comptes de produits

1.	Rubrique 70: chiffre d'affaires	789
2.	Rubrique 71: variation des stocks	793
2.1.	Variations des en-cours de fabrication 712	
	Variations des produits finis 713	793
2.2.	Variations des immeubles construits destinés à la vente 715	793
2.3.	Variations des commandes en cours d'exécution 717	793
3.	Rubrique 72: production immobilisée	793
4.	Rubrique 74: autres produits d'exploitation	794
4.1.	Subsides d'exploitation et montants compensatoires 740	794
4.2.	Portefeuille PME	795
4.3.	Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles 741	799
4.4.	Plus-values sur réalisations de créances commerciales 742	800
4.5.	Aides en Région de Bruxelles-Capitale	800
4.6.	Aides en Région wallonne (cf. Avis C.N.C. 2013/8)	801
4.7.	Produits d'exploitation divers 743 à 749	802
5.	Rubrique 75: produits financiers	802
5.1.	Produits des immobilisations financières 750	803
5.2.	Produits des actifs circulants 751	803
5.3.	Plus-values sur réalisation d'actifs circulants 752	803
5.4.	Subsides en capital et en intérêts 753	803
5.5.	Différence de change 754	805
5.6.	Ecart de conversion 755	805
5.7.	Produits financiers divers 756 à 759	806
6.	Rubrique 76: produits d'exploitation ou financiers non récurrents	806

Chapitre VIII

Comptes de résultats: affectation

1.	Rubriques 69 et 79: affectation des résultats et affectations aux résultats	809
1.1.	Balance des comptes de résultats avant répartition	810
1.2.	Affectation des résultats (euros sans décimales)	814
1.3.	Situation des classes 6. et 7. après écritures d'affectation	815
1.4.	Calcul du bénéfice distribuable	816
1.5.	Avis C.N.C. 2010/8 relatif au «Soutien financier»	820
1.5.1.	La société met des fonds à la disposition d'un tiers	821
1.5.2.	La société constitue une sûreté en faveur d'un tiers	822
1.6.	L'acompte sur dividende face au dividende intercalaire	823
1.6.1.	Acomptes sur dividendes	824
1.6.2.	Dividendes intercalaires	826
1.6.3.	Conclusion	827
1.7.	Dividende en actions versus action de bonus	827
2.	Amélioration de la présentation du compte de résultats	828

Chapitre IX

Etude de la classe 0:

Droits et engagements hors bilan

1.	Notion	833
2.	Droits et engagements et le traitement comptable dans la classe 0	833
2.1.	00. Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise	833
2.2.	01. Garanties personnelles constituées pour compte de tiers	835
2.3.	02. Garanties réelles constituées sur avoirs propres	837
2.4.	03. Garanties reçues	839
2.5.	04. Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise	840
2.6.	05. Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations	840
2.7.	06. Marchés à terme	841
2.8.	07. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise	842
2.9.	09. Droits de recours, engagements et comptes d'ordre divers	844

Chapitre X

Normes IAS/IFRS en droit comptable belge

1.	Rubriques 10 Capital et 11 Primes d'émission	848
2.	Rubrique 12 Plus-values de réévaluation	848
2.1.	Qu'est ce que la juste valeur?	849
2.2.	La méthode de la juste valeur	849

3.	Rubriques 13 Réserves et 14 Bénéfice reporté/Perte reportée	850
4.	Rubrique 15 Subsidés en capital	850
5.	Rubrique 16 Provisions pour risques et charges	851
6.	Rubrique 17 Dettes à plus d'un an	851
7.	Rubrique 20 Frais d'établissement	852
8.	Rubrique 21 Immobilisations incorporelles	852
9.	Rubriques 22/27 Immobilisations corporelles	853
9.1.	Immobilisations corporelles	853
9.2.	Dépréciation d'actifs	854
9.3.	Contrats de location	855
9.3.1.	Location-financement	855
9.3.2.	Location-exploitation	856
10.	Rubrique 3 Stocks et commandes en cours d'exécution	857
11.	Rubrique 4 Créances et dettes à un an au plus	858
12.	Rubrique 5 Placements de trésorerie et valeurs disponibles	858
13.	Rubriques 6 Charges et 7 Produits	858
13.1.	Conditions du changement de méthode comptable	858
13.2.	Impôts	859
13.3.	Correction d'estimations	859

LIVRE III

INDEX

Index